

Une équipe à votre écoute au sein de la PCO-TND 41

Médecin

Infirmière puéricultrice

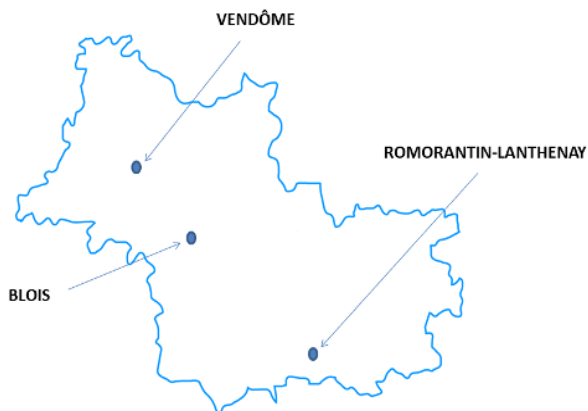
Assistante Médico-Administrative



**Professionnels libéraux,
vous êtes
ERGOTHERAPEUTE
PSYCHOMOTRICIEN
PSYCHOLOGUE**

Vous êtes concernés par la mise en
place du forfait précoce
délivré par les nouvelles
Plateformes de Coordination

Périmètre d'intervention DEPARTEMENT du Loir-et-Cher



Nous contacter:

PCO-TND 41

Centre Hospitalier Simone Veil
de Blois

Mail Pierre Charlot
41016 BLOIS CEDEX

 : 02 54 55 63 98

 : pcotnd41@ch-blois.fr

Plateforme de Coordination et d'Orientation PCO-TND 41



Pour les enfants de 0 à 6 ans
dans le cadre du repérage des
Troubles Neuro-Développementaux (TND)

Je suis parent ou professionnel

**J'observe chez mon/un enfant
un développement inhabituel**
(difficultés motrices, langagières,
comportementales...)

Il peut s'agir d'un

**Trouble du Neuro-Développement
(TND)**

LES TND regroupent

- *Déficience Intellectuelle (DI)*
- *Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)*
- *Troubles de Communication (TC)*
- *Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH)*
- *Troubles spécifiques des apprentissages*
- *Troubles moteurs*
- *Autres TND*

**La Plateforme de Coordination et
d'Orientation (PCO)
accompagne des enfants
de 0 à 6 ans présentant des signes
d'appels cliniques dans leur
développement.**

**Elle coordonne le parcours de bilans et
d'interventions précoces.**



PARCOURS DE L'ENFANT

**Je contacte mon médecin
(généraliste, pédiatre, PMI, scolaire...)**

**qui complète
un livret d'adressage**



**Je remplis la fiche de renseignements
et l'envoi à la PCO-TND41**

**Plateforme de Coordination
et d'Orientation**

**Validation des éléments reçus
et prise de décision médicale**

Professionnels libéraux

*Ergothérapeutes
Psychologues
Psychomotriciens*

Bilans et interventions

Structures partenaires

*CAMSP, CMP, CMPP,
SESSAD...*

Bilans et interventions

**Proposition d'une fin
de prise en charge**

Tous les frais médicaux et rééducatifs sont pris
en charge par la sécurité sociale dans le cadre
de conventions constitutives.